

*Initiatives ministérielles*

puissent pas se mettre en grève et qu'ils n'aient pas le droit de refuser leurs services. De plus, il a demandé des injonctions pour empêcher les piquets de grève et maintenant il présente une loi pour forcer les travailleurs à retourner au travail.

Si ces gens sont essentiels à la sécurité de la nation, comme le ministre le prétend dans ce projet de loi, il aurait dû faire le nécessaire pour la protéger il y a deux ans. Ce ne sont pas ces travailleurs qui sont responsables de la situation actuelle. C'est le gouvernement du Canada, et surtout le Conseil du Trésor.

Nous sommes dans une situation où il doit y avoir absolument un gagnant et un perdant, et le Conseil du Trésor aime gagner. C'est normal quand le conflit se déroule dans de justes conditions, mais l'attente ne coûte rien au Conseil du Trésor, alors qu'elle coûte cher à ces travailleurs. Elle leur coûte leur salaire et, à ce niveau, on ne peut pas se passer de son plein salaire très longtemps.

Voici le scénario: d'abord, les commis de bureau, les travailleurs les moins payés, ont fait la grève pendant des mois; puis ce furent les employés des programmes de bien-être qui viennent juste de régler, et ensuite les équipages de navires ont débrayé à leur tour. C'est avec les groupes les moins payés que le gouvernement semble toujours prêt à adopter la position la plus dure.

Au moment où la plupart des employeurs du secteur privé et même du secteur public optent de plus en plus pour des relations patronales-ouvrières axées sur la coopération et la résolution amiable des problèmes, et considèrent de plus en plus les travailleurs comme des associés et non comme des adversaires, le gouvernement semble vouloir prendre la direction opposée. Il veut forcer les gens à accepter des solutions qui ne sont ni justes ni raisonnables.

Au moment où les murs s'écroulent partout dans le monde pour faire place à la liberté et à la démocratie, et où l'État et ses contrôles reculent sur tous les fronts, il est particulièrement ironique que notre Parlement tente, aujourd'hui, de forcer des gens à revenir au travail.

N'est-il pas étrange, madame la Présidente, qu'un premier ministre, qui est arrivé à Ottawa en promettant de licencier des fonctionnaires, prétende maintenant qu'il ne peut se passer d'eux, qu'ils doivent revenir au travail et que la situation est si urgente qu'il est prêt à adopter une loi pour les obliger à le faire.

**M. Ron Fisher (Saskatoon—Dundurn):** Madame la Présidente, on pourrait penser que c'est un véritable compliment que de se faire dire qu'on est essentiel. On pourrait trouver cela très flatteur. La plupart d'entre nous sont très flattés à l'idée de savoir que les personnes avec qui nous entretenons des rapports nous jugent essentiels.

• (1220)

Revenons aux deux groupes de fonctionnaires qui sont visés par le projet de loi d'aujourd'hui. Compte tenu de ce que je viens de dire au sujet du sentiment de satisfaction que crée le fait d'être jugé essentiel, on pourrait penser qu'eux aussi se sentiraient flattés d'être ainsi considérés.

Toutefois, j'ai l'impression que, dans le cas des équipages de navires et des employés des services hospitaliers, le fait d'être désigné comme essentiel par le gouvernement équivaut à un cadeau empoisonné. Plaisanteries à part, je sais très bien ce qu'ont ressenti ces personnes lorsque le gouvernement les a désignées ou a tenté de les désigner comme essentiels au fil des ans.

En fait, depuis que les fonctionnaires ont obtenu, en 1967, le droit de faire la grève, un grand nombre d'employés ont été désignés comme essentiels. Bien sûr, cela voulait dire qu'on leur retirait leur droit de grève. Le fait d'être désigné comme essentiel n'avait rien de très flatteur. C'était quelque chose qu'il fallait éviter à tout prix parce que cela voulait dire que, à la longue, on finirait par se retrouver encore plus mal en point que les fonctionnaires non ainsi désignés. C'est ce qui est arrivé aux équipages de navires et aux employés des services hospitaliers aux fils des ans.

Dans la ronde actuelle de négociations, le gouvernement, pour une raison que j'ignore et dans une démarche qui m'échappe, n'a pas désigné comme essentielles ces deux catégories de personnes qui l'avaient toujours été jusqu'ici. Cela fait qu'elles se sont trouvées en situation de droit de grève. Et comme le temps passait, elles en ont usé et elles se sont mises en grève.

Je répète qu'«essentiel», pour le gouvernement, cela veut dire qu'on peut négocier avec des groupes d'employés, mais qu'on n'est vraiment pas obligé de négocier sérieusement parce que, si on n'arrive pas à s'entendre avec eux sur des conditions qui nous plaisent, on peut leur imposer ce qu'on veut. On peut recourir aux tribunaux. On peut recourir à la loi, en invoquant comme